

DELIBERATION N°38

<p style="text-align: center;">Convention pour une mission d'accompagnement entre le CAUE et la Ville de Dieppe d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2011</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 39

LE 16 DECEMBRE DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. Thierry LEVASSEUR (à partir de la question n°10), Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n°10), Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°35), Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°35), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°10), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry (jusqu'à la question n°9), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°9), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°36), Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n°36), Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n° 9), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question n°9), Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien, Mme EMO Céline à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°9), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°36), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°36), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°9), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 27 mai 2010, le conseil municipal validait l'intervention du C.A.U.E. dans le cadre d'une mission de conseil en architecture, urbanisme et environnement auprès des particuliers.

L'intervention du C.A.U.E. au cours du 2ème semestre 2010 a permis de répondre favorablement à plusieurs attentes et besoins du service de l'urbanisme réglementaire et plus particulièrement en étoffant son service instructeur d'une expertise en direction des particuliers ayant un projet de construction, mais également en apportant à la Ville de Dieppe son aide sur des projets d'envergure tels que la procédure de révision du POS en PLU.

Fort de cette expérience la Ville de Dieppe souhaite renouveler l'intervention du C.A.U.E, par la passation d'une convention pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2011. Cette convention étant résiliable par l'une ou l'autre partie sur simple courrier recommandé reçu trois mois avant le terme souhaité.

La contribution financière pour la Ville de Dieppe s'élèverait à la somme forfaitaire de 4.561 € par an indexée sur l'évolution de l'indice 100 traitement de la fonction publique, le montant de référence étant arrêté à la date du 1er janvier 2011.

Le C.A.U.E. s'engageant pour sa part à remettre à la commune un rapport annuel de ses activités, ainsi que son rapport financier.

Considérant l'avis formulé par la commission n° 6 réunie le 07 décembre 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le renouvellement de l'intervention du C.A.U.E. dans le cadre d'une mission de conseil en architecture, urbanisme et environnement auprès des particuliers,
- d'autoriser la signature de la convention à intervenir avec le C.A.U.E. 76 pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2011.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Corinne HELARY-PLANCHON
Directrice Générale Adjointe des services**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire